

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois : 10 f.
Six mois : 19
Un an : 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béglin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, Fub de la Madeleine.

DIRECTEUR-GÉRANT : M. MARIQUET

Le Nord de la France :
Trois mois : 11 f.
Six mois : 22
Un an : 44

ANNONCES : Le continue la ligne
Régularité : 25 centimes
On traite à forfait

Voir aux dernières nouvelles

ROUBAIX. 7 JUIN 1871

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix

Versailles, 5 juin.
Une tentative a été faite, hier, de mettre le feu à la gare du chemin de fer.

Versailles, 6 juin.
Assemblée nationale. — M. Pouyer-Quotier dépose un projet de loi autorisant le ministre des finances à emprunter jusqu'à concurrence de 2 1/2 milliards pour payer l'indemnité de guerre et pourvoir aux déficits prévus.

Le projet est renvoyé à la commission du budget.

M. Dufaure dépose un projet de loi tendant à constater judiciairement quels sont les militaires disparus depuis septembre 1870 jusqu'au 31 mai 1871.

Le projet de reconstruction de la colonie Vendôme est retiré de l'ordre du jour. La discussion est ajournée. On assure que les dissentiments existant entre M. Thiers et la commission d'abrogation des lois d'exil sont en voie d'apaisement.

Paris, 5 juin.

Les quartiers de Belleville, de la Villette et de Montrouge sont toujours occupés militairement. Il y a des patrouilles d'infanterie et de cavalerie, jour et nuit.

La tranquillité est parfaite. La bourse devient plus animée. Les affaires sont actives dans les valeurs françaises, surtout les chemins de fer.

Paris, 5 juin.

Le bruit d'après lequel Félix Pyat aurait été arrêté aujourd'hui à Paris n'est pas encore confirmé.

Boursier, lieutenant colonel des insurgés, s'est suicidé, ce matin, au moment de son arrestation.

Paris, 6 juin.

Schumacker, un des assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, a été arrêté à Belleville.

L'audience du conseil de guerre qui devait avoir lieu mardi, pour le jugement de Rochefort et d'Assi, est ajournée.

On découvre dans les égouts de nouveaux fils électriques destinés à relier les quartiers entre eux pour faciliter l'incendie ou l'explosion de tout Paris par les agents de la Commune.

Hier, on a mis à découvert, à la hauteur de la maison n° 7 du Faubourg Saint-Martin, une conduite qui devait faire sauter une partie du 10e arrondissement.

M. Gambetta continue à habiter St-Sébastien.

Paris, 6 juin.

116.000 fusils ont été retrouvés dans le seul quartier de Belleville et de la Villette.

Le duc d'Aumale était, hier, dit-on à Versailles.

Londres, 6 juin.

Le Times dit que l'emprunt français s'élèvera à 100 millions de livres sterling.

New-York, 5 juin.

Le Mississippi a forcé ses digues à la Nouvelle-Orléans. Dans une grande partie de la ville, les eaux ont deux pieds de hauteur et montent toujours.

Les pertes et les souffrances de la population sont immenses. Le territoire inondé est de six milles carrés.

New-York, 5 juin.

Le bureau de l'agriculture a reçu des rapports défavorables sur la récolte des cotons.

LETRE DE VERSAILLES

Versailles, 4 juin.

Le bruit a couru que les princes d'Orléans, pour obtenir le concours de M. Thiers à leur entrée dans l'Assemblée, auraient promis de se contenter de leur admission théorique, s'engageant à ne jamais siéger. On disait même que cet engagement avait été pris solennellement, par écrit, déposé aux mains de trois notabilités du parti monarchique parmi lesquelles M. De Broglie; ces récits

sont entièrement controuvés. Les princes d'Orléans feront leur entrée à l'Assemblée aussitôt que leurs pouvoirs auront été vérifiés. Le duc d'Aumale est déjà arrivé, hier matin, à Saint-Germain. Il prendra prochainement séance.

Je ne m'étais pas trompé non plus dans mes prévisions relatives à l'attitude que prendrait M. Thiers en face du vote que la majorité va émettre pour l'abrogation des lois de banissement. Aussitôt qu'on a connu le chiffre de cette majorité, M. Thiers a déclaré qu'il opposerait un veto formel à la motion qui devait se produire aujourd'hui en faveur d'une prolongation de ses pouvoirs pendant deux ans. J'avais dit que la majorité trouverait un biais pour éviter au chef du pouvoir l'humiliation du rejet de cette motion. Elle en est dispensée aujourd'hui, et pourra, de ce chef, se montrer d'autant moins agressive dans les développements qu'elle sera amenée à donner à son thème monarchique.

On n'en reste pas moins ici sous le coup d'une profonde anxiété sur ce qui va se passer jeudi. Le désir de voir l'Assemblée prendre un parti décisif est aussi vif que général, car, en vérité, comme le dit ce matin le Gaulois, « ce n'est plus vivre que de se trouver comme nous le sommes dans une perpétuelle attente du bout du fossé ! »

En parlant du Gaulois, j'ai voulu dire que c'est à lui que l'ex-père Hyacinthe s'est adressé pour apprendre urbi et orbi son appréciation des événements de Paris. M. Loison dit, en très-bons termes, comment ces événements sont la démonstration pratique de ce que veut et doit vouloir l'athéisme social. « La Providence, dit-il, lui a laissé pour une heure le plus grand théâtre du monde, la plus libre des orgies et la plus terrible des drames. »

Il stigmatise aussi, comme ils le méritent, les errements suivis vis-à-vis des classes ouvrières, « par l'empire » qui n'a eu à leur offrir que des améliorations matérielles. — Et qui n'a su faire descendre pour ces classes, des hauteurs socialistes, que des exemples de luxe et de corruption.

Jusqu'à l'ex-carne est dans la vérité des faits; mais lorsqu'il vient ensuite mêler l'Eglise à ses accusations, lorsqu'il vient dire que « le pouvoir temporel et l'infaillibilité papale avaient distraint ailleurs, les pensées et les efforts de ceux qui président aux destinées des peuples » — il tombe dans une de ces contradictions grossières dans lesquelles la passion seule peut verser les hommes comme lui. Le pouvoir temporel, l'infaillibilité papale que sont-ils autre chose que l'affirmation sous deux formes également élevées, également suprêmes du principe d'autorité? et n'est-ce pas précisément la négation de ce principe, n'est-ce pas l'avièglement de l'autorité dans l'esprit des populations, qui a été l'avant-coureur de tout ce que nous avons vu à Paris, de tout ce que nous voyons encore en France? Loin d'avoir été distraite de sa souveraine mission par la revendication des deux grands droits de la Papauté, l'Eglise a travaillé dans cette revendication à relever autant qu'il était en elle, à maintenir et à élargir la base, la pierre angulaire de l'édifice social, et ce ne sera, croyez le bien, que lorsque justice lui sera faite sur sa double réclamation, lorsque la Papauté sera rentrée dans tous ses droits, dans ses droits temporels séculaires et de ses droits spirituels hautement et infailliblement proclamés, que la France et l'Europe pourront sérieusement penser à une restauration efficace de l'ordre public.

Un grand travail de classement vient d'être ordonné des pièces saisies, tant à l'Hôtel-de-ville que dans les divers bureaux ou sièges des fonctionnaires de la Commune. Les réclamations les plus effrayantes ressortent à chaque instant de la collation de ces pièces. Celles qu'on a découvertes à l'école militaire, jetent un jour fort sinistre sur les ramifications que l'insurrection possédait à l'étranger. Ces pièces constituent de véritables archives de l'Internationale. On se propose de les étudier avec soin et d'envoyer au besoin, pour contrôler et compléter les renseignements qu'elles fournissent, les hommes spéciaux à Londres, à Bruxelles et à Florence où se concentrent depuis quelques temps les principaux noyaux de la grande propagande socialiste. Il est même probable que les jugements à intervenir au sujet de quelques-uns des chefs de la Commune, seront retardés, afin de permettre à la prévôté de les interroger en connaissance de cause sur leur participation à cette œuvre cosmopolite.

Les journaux vous ont sans doute rapporté l'arrestation de Paschal Grousset. Il a été découvert à Paris, travesti en femme. On ne sait rien encore de Félix Pyat. Comme Grousset, on l'a cru arrêté en Suisse; mais il paraît que, pas plus que lui, il n'a quitté Paris. Il en est de même du prince Courbet : sa mort racontée de diverses façons ne se confirme pas; lui aussi, dit le Figaro, doit être chez quelque dame damée, sous un déguisement quelconque. La police fait de constants efforts pour arriver sur les traces de ces « courag-eux communaux ».

Quant à Rochefort dont le procès devait commencer demain, il vient de se produire un incident. L'auteur de la Lanterne, aurait-il perdu l'esprit. Les médecins, appelés hier à le visiter, déclarent avoir constaté des symptômes non équivoques d'aliénation mentale et ont ordonné aussitôt sa translation dans une maison de santé. — On ajoute que, depuis son arrivée dans cette maison, l'état de Rochefort se serait subitement aggravé au point de faire craindre pour sa vie; il se trouverait sous le coup d'une soudaine apoplexie.

D'autres notabilités communardes ont été découvertes et arrêtées hier et aujourd'hui. Vermorel, blessé à la cuisse lors de l'attaque du Château-d'Eau, a été trouvé allité dans une maison aux Terres. Schumacker, l'un des assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas a été pris dans une maison de Belleville. L'ex-adjoint du 18e arrondissement, Jacard, a été reconnu en pleine rue, malgré le déguisement dont il s'affublait. D'autres, en grand nombre, sont journellement dénoncés par leurs anciens complices qui connaissent leurs relations et leurs cachettes probables. On ne désespère pas de les trouver sinon tous au moins tout ce qu'il y avait d'un peu marquant dans la bande.

On me raconte un détail qui prouve combien les communards étaient d'accord pour la destruction des monuments de Paris, et combien il a été heureux pour la capitale que l'armée ne leur ait laissé que le temps d'exécuter quelques uns de leurs plans : Le mardi 23 mai, vers 11 heures du matin, on entendit tout à coup sonner le tocsin à Notre-Dame des Victoires. La sentinelle qui était de garde à la porte de l'église, appela aussitôt quelques femmes qui passaient : « Entendez-vous, leur dit-il, c'est le signal. — Quel signal? demandèrent ces femmes. — Eh bien, le signal des incendies. » Les deux femmes alors appelèrent des voisins, on enfoua la porte de l'église et on vit que le sonneur était en effet, un capitaine des fédérés. Les bourgeois arrêtèrent cet homme. — On a constaté depuis que c'est, en effet, au son du tocsin de Notre-Dame, que le feu a été mis à presque tous les monuments.

Une nouvelle consolante pour finir : Les Sœurs de charité ont été réintégrées hier dans leurs écoles communales. Leur retour parmi les élèves a été pour toutes une fête de famille.

F. E. T.

Versailles, 5 juin.

C'est une véritable journée des dupes pour les curieux venus à l'Assemblée et pour ceux qui, au dehors, attendaient avec anxiété le résultat du débat. Plus d'une heure avant l'ouverture de la séance, les tribunes étaient comblées : dans la tribune diplomatique, on voyait M. de Metternich, revenu depuis trois ou quatre jours, M. Nigra et les autres chefs de mission; dans la tribune des anciens députés étaient MM. D'Haussonville, De Soubeyran, Estancelin, Dugué de la Fauconnerie et Glais-Bizoin qui arriva coiffé de son vieux chapeau gris et qui, placé au premier rang, attirait les regards peu bienveillants des députés.

La séance, annoncée pour deux heures, ne s'ouvrit qu'à trois heures un quart, et après des dépôts de rapports, au moment où l'un des deux rapporteurs des élections allait parler, M. Thiers monta à la tribune. Il déclara que les deux questions à l'ordre du jour, celle des vérifications de pouvoirs et celle de l'abolition des lois de proscription étaient des plus graves, que l'accord n'était pas encore fait entre le gouvernement et les commissions, que demain, il ne serait probablement pas réalisé, et que, la Chambre devant ne pas siéger mercredi, à cause des funérailles de l'archevêque de Paris, il demandait que les deux questions, étant connexes et réclamant une solution simultanée, fussent portées à l'ordre du jour de jeudi. « Le temps qui s'écoule, dit-il, ne sert pas à la désunion. » Et comme dernier argument, il affirma

qu'il lui était impossible, par suite de son état de fatigue, de supporter la discussion.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le désappointement fut général, car la plupart des députés n'étaient pas informés de l'ajournement; M. Thiers s'était décidé à le demander après une longue discussion avec les membres de la Commission de vérification de pouvoirs.

Un instant après, M. Peltre de Ville-neuve vint demander que la Chambre ordonnât l'impression du rapport sur les élections; la Chambre, à une assez faible majorité, décida qu'ils ne seraient pas imprimés, et la séance fut levée.

Vous seriez sans doute très-désireux de savoir ce que signifie cet ajournement, et de reconnaître ce qui se passe derrière le rideau. Je voudrais bien pouvoir vous le dire, mais j'ai eu beau consulter un certain nombre de députés, mais aucun n'a pu me donner le mot de l'énigme.

M. Thiers, disait-on, était encore résolu ce matin à combattre la validation de l'élection des princes, et, par suite, à refuser l'abrogation des lois de proscription. D'un autre côté, il combat le projet qui consiste à lui conférer pour une période de deux années le titre de Chef du pouvoir exécutif, car, à ses yeux, l'Assemblée n'a pas le pouvoir constituant et ne peut, par conséquent, l'investir de cette fonction à longue échéance.

La solution de la crise subit donc un ajournement; il est vrai que l'ajournement n'est que de trois jours, mais les moments sont précieux, les inquiétudes de l'opinion veulent être calmées et la durée du provisoire suscite de graves dangers. C'est une mauvaise séance, disaient en sortant de la Chambre quelques hommes politiques qui prêtent leur concours au gouvernement. Et si la conciliation ne se fait pas, ajoutaient-ils, allons nous être rejetés dans l'inconnu ou dans une crise qui ne pourrait finir que par quelque surprise?

Le pays n'aime pas les attermoissements. Sans doute nous n'avons plus rien à craindre pour le maintien de l'ordre matériel, aussi bien en province qu'à Paris; mais les esprits sont très-agités et le trouble des consciences politiques rend de plus en plus nécessaire une solution prochaine.

CH. CAROT.

ECHOS PARLEMENTAIRES

Versailles, 6 juin.

Un désaccord regrettable existe encore entre le pouvoir exécutif et la commission relative à l'abrogation des lois de banissement contre les Bourbons de la branche aînée et de la branche cadette.

Les membres de cette commission ont accueilli défavorablement la déclaration de M. Thiers qui n'a voulu conseiller à l'abrogation des lois de banissement et à la validation des élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville, qu'à la condition de faire accepter par l'Assemblée un projet de loi limitant les droits des princes appartenant aux anciennes familles régnantes.

Aux termes de ce projet qui comprendrait deux ou trois articles, les princes ne pourraient obtenir des fonctions publiques des élections pendant une période de deux ans, et devraient même être internés dans une ville du territoire ou reconduits à la frontière, si eux ou leurs amis se livraient à des manœuvres politiques inquiétantes.

La majorité de la commission a montré une certaine irritation et a considéré ces mesures comme rétablissant, en quelque sorte, contre les princes élus, la loi de sûreté générale.

Des démarches actives ont été faites aujourd'hui pour modifier cette impression. Elles ne paraissent pas avoir changé les dispositions des Commissaires. Il est probable, néanmoins, que d'ici à jeudi, on sera parvenu à trouver un terrain pour la conciliation.

Les diverses fractions de la gauche consentiraient à voter la validation et le rappel des princes, si la droite s'engageait à proroger, pendant deux ans, les pouvoirs de M. Thiers. Mais la droite persiste, dit-on, à repousser cette combinaison et c'est ailleurs qu'il faudrait chercher les bases d'une transaction, non seulement désirable mais indispensable.

P. S. On assure, à 4 heures, que M. Thiers renonce à son projet et le retire. Conséquemment, les idées d'union et de conciliation reprendraient le dessus, mais sans que l'on connaisse encore les nouvelles propositions qui seront faites par le pouvoir exécutif.

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Voici un fait raconté par le Français : « M. de Ségoyer, chef du 26e bataillon de chasseurs à pied, avait disposé dans le coude de la rue Saint-Antoine son bataillon, de manière à le défilé des feux de la première barricade de la place de la Bastille. Avant d'ordonner l'attaque, M. de Ségoyer voulut aller lui-même reconnaître les positions ennemies. Il s'avança dans la rue, fumant un cigare, dans la direction de la place; mais à peine était-il hors de vue, que les insurgés, sortant des rues latérales, le firent prisonnier. Il fut conduit jusqu'après du canal Saint-Martin, et l'endroit de pétrôle et brûlé. Ce sont les habitants du quartier qui ont rapporté cet horrible épisode. »

On a découvert, hier matin, et mis immédiatement en état d'arrestation l'individu qui, assure-t-on, aurait commandé le feu lors de l'assassinat du général Lecomte. C'est un nommé Verdagnier, commandant du 91e bataillon.

L'huissier de Raoul-Rigault, le sieur Le Moussu, qui signifiait si joliment aux divers journaux d'avoir à ne plus paraître, a été arrêté, hier matin, dans le quartier la in. Le Moussu se distinguait surtout par sa haine et ses violences contre les prêtres.

Le citoyen Houry, commissaire central à la préfecture de police sous la Commune, a été également arrêté hier. C'était un ancien contrôleur de la Compagnie des omnibus.

Il est faux que Jules Miot ait été fusillé, comme l'ont annoncé plusieurs journaux. Il est en ce moment à Versailles, où il attend son jugement.

L'imprimeur du Père Duchêne, M. Sornet, a été arrêté et conduit à Versailles, où se trouve déjà le trop fameux Vermeesch.

Paris-Journal annonce qu'on a arrêté M. Antonin-Poulet, ex-rédacteur du Figaro, de la Cloche, du Réveil et de la Marseillaise. « Nous ignorons, dit-il, le motif de cette arrestation, que nous nous bornons à enregistrer sous toutes réserves. »

Les versions les plus diverses, ont couru sur Mégy, délégué par la Commune au commandement du fort d'Issy. Les uns ont dit qu'il s'était fait tuer derrière une barricade, d'autres qu'il avait été fusillé. La vérité est qu'il est prisonnier depuis avant-hier. Il a été arrêté à Ménilmontant sur la dénonciation d'un prisonnier. Hier matin, on l'a transféré à Versailles.

LES RECUES DE LA COMMUNE. — A part les Polonais, Russes, Allemands, Hollandais et autres étrangers de distinction qui ont pris part à l'insurrection, il est bon de savoir quels sont les soldats que la Commune avait enrôlés sous sa bannière rouge.

Par ordre du gouvernement, on a fait le recensement de tous les repris de justice, internés dans les différentes villes de France où ils subissaient la surveillance de la police.

On pourrait publier le relevé fort intéressant et fort instructif de tous ces malheureux qui ont quitté leur gîte pour venir, en preux chevaliers, mettre leur bravoure au service de la révolte du 18 mars; sans doute, on retrouverait l'effectif complet de l'armée de la Commune.

Pour ne citer qu'un exemple, nous dirons que, dans la première quinzaine de mai, le commissaire central du Loiret a intimé à tous les surveillés du département d'avoir à se présenter à la police dans les vingt-quatre heures, et d'y faire viser leur livret. Sur plus de trois cents internés que compte le département, quinze seulement ont répondu à l'appel; le reste défendait les remparts de Paris contre ce qu'ils appelaient les ruraux; il est vrai que c'était au nom de la liberté réaliste.

Cosmopolitisme et banditisme, voilà la Commune.

Le personnel du service d'exploitation de la poste a fait lundi, sa rentrée à l'hôtel de la rue Jean-Jacques-Rousseau.

Il n'est resté à Versailles qu'une section composée d'une vingtaine d'employés, qui auront pour mission de donner cours au stock nombreux de correspondances qui restent encore dans les galeries du palais.

Par suite du retour des employés des postes, le service a repris son fonctionnement normal. Les bureaux ambulants qui s'arrêtaient hier encore à Versailles, viennent maintenant en gare de Paris. L'expédition des journaux s'effectue comme par le passé, et la distribution ne souffrira plus aucun retard.

Il vient d'être fait une découverte importante qui doit jeter un jour nouveau sur les projets criminels des membres de la Commune.

On se rappelle que pendant quelques jours, il a été question de ballons fabriqués par les ordres de ce gouvernement d'incendiaires, et l'on supposait que ces mi-fraîches n'avaient eu d'autre but, en faisant cette commande, que de s'assurer un moyen de fait, le moment venu.